

Conseil Communautaire

Délibération n°782026

Mercredi 29 avril 2026 – 16h00



L'an deux mille vingt-six et le 29 avril à 16h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saussines, sous la présidence de monsieur Jérôme BOISSON, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, MM. Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Mmes Paulette GOUGEON, M. Gilles FLUTET, Mmes Viviane BONFILS, Corinne POLERI, M. Patrick CIROU, Mmes Sylvie THOMAS, Sonia MOKADDEM, MM. Nicolas SEVERAC, Pascal CHABERT, Mme Océane SION, M. Yvan GORONESKOUL, Mme Marie PAPAÏX, M. Jean-Louis MANIEZ, M. Anthony BELIN, Mme Julia PLANE, M. Jean CHARPENTIER, Mmes Dorothée GARCIA, Isabelle AUTIER, MM. Olivier LARCHER, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Sofiane GOUASMI, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, M. David COULOMB, Mme Julie CROIN, MM. Geoffrey SOMMER, Yves QUESADA, Michel BARON, Laurent GARCIA, David JEANJEAN, Jean-Antoine OTALORA, Mme Isabelle DE MONTGOLFIER et M. Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : M. Laurent GRASSET représenté par Paulette GOUGEON, M. René HERMABESSIERE représenté par Marie PAPAÏX, Mme Lyliane LACROIX représentée par Viviane BONFILS, M. Stéphane DALLE représenté par Olivier LARCHER, M. Jean-Luc CHADORNE représenté par Marie PELLET-LAPORTE, M. Nicolas GECELE représenté par David COULOMB, Mme Stéphanie GARAND représentée par Yves QUESADA et M. Christophe CALVET représenté Laurent GARCIA.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DE MONTGOLFIER.

Objet : Désignation des représentants de Lunel Agglo au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne

Monsieur Jérôme Boisson, Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, rappelle qu'en application de l'article L5216-7 IV : « Par dérogation aux I, II et III du présent article, lorsqu'un syndicat exerçant une compétence en matière d'eau ou d'assainissement des eaux usées ou de gestion des eaux pluviales urbaines regroupe des communes appartenant à des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre à la date du transfert de cette compétence à la communauté d'agglomération, la communauté d'agglomération est substituée, au sein du syndicat, aux communes qui la composent, dans les conditions prévues au second alinéa du I ».

En application de ces dispositions, la Communauté d'Agglomération se substitue de plein droit aux communes adhérentes au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne, soit Boisseron, Campagne, Galargues, Garrigues et Saussines, dans l'exercice des compétences suivantes :

- **Eau potable** comprenant : la constitution et l'exploitation des ressources, des installations d'adduction et de distribution publique d'eau potable, et d'une façon générale l'exploitation, la gestion et la protection de la ressource en eau destinée à la consommation humaine.
- **Eau brute** à la carte comprenant : la constitution, l'exploitation et la gestion d'un service d'irrigation.

Chaque commune dispose de 2 sièges au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne.

Par conséquent, il est demandé au conseil communautaire de désigner **10 représentants** de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne.

En application de l'article L. 5711-1 du code général des collectivités territoriales, le choix de l'organe délibérant peut porter sur un conseiller communautaire ou sur tout autre conseiller municipal d'une commune membre.

L'élection des représentants sera réalisée selon un scrutin uninominal et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est précisé que toute candidature pourra être enregistrée jusqu'à l'ouverture du scrutin.

Monsieur le Président propose au conseil de désigner les représentants de Lunel Agglo au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne.

Concernant l'élection du 1^{er} représentant :

Candidat du Président :

- Loïc FATACCIOLI

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothée Garcia) : **Monsieur Loïc FATACCIOLI** en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne qui est déclaré immédiatement installé dans ses fonctions.

Concernant l'élection du 2^{ème} représentant :

Candidat du Président :

- Karine NADAL

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothée Garcia) : **Madame Karine NADAL** en tant que représentante de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne qui est déclarée immédiatement installée dans ses fonctions.

Concernant l'élection du 3^{ème} représentant :

Candidat du Président :

- Jacques GRAVEGEAL

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothée Garcia) : **Monsieur Jacques GRAVEGEAL** en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne qui est déclaré immédiatement installé dans ses fonctions.

Concernant l'élection du 4^{ème} représentant :

Candidat du Président :

- Christian JEANJEAN

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothée Garcia) : **Monsieur Christian JEANJEAN** en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne qui est déclaré immédiatement installé dans ses fonctions.

Concernant l'élection du 5^{ème} représentant :

Candidat du Président :

- Denis DEVRIENDT

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothée Garcia) : **Monsieur Denis DEVRIENDT** en tant que représentant de la

Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne qui est déclaré immédiatement installé dans ses fonctions.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 034-243400520-20260513-782026-DE

Concernant l'élection du 6^{ème} représentant :

Candidat du Président :

- Thomas QUINET

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothee Garcia) : **Monsieur Thomas QUINET** en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne qui est déclaré immédiatement installé dans ses fonctions.

Concernant l'élection du 7^{ème} représentant :

Candidat du Président :

- Patrick MARY

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothee Garcia) : **Monsieur Patrick MARY** en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne qui est déclaré immédiatement installé dans ses fonctions.

Concernant l'élection du 8^{ème} représentant :

Candidat du Président :

- Steve LECHEVALIER

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothée Garcia) : **Monsieur Steve LECHEVALIER** en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne qui est déclaré immédiatement installé dans ses fonctions.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 034-243400520-20260513-782026-DE

Concernant l'élection du 9^{ème} représentant :

Candidat du Président :

- Isabelle DE MONTGOLFIER

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothée Garcia) : **Madame Isabelle DE MONTGOLFIER** en tant que représentante de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne qui est déclarée immédiatement installé dans ses fonctions.

Concernant l'élection du 10^{ème} représentant :

Candidat du Président :

- Gérard ESPINOSA

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothée Garcia) : **Monsieur Gérard ESPINOSA** en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne qui est déclaré immédiatement installé dans ses fonctions.

Conformément aux votes, les représentants de Lunel Agglo au sein au sein du Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne sont les suivants :

- M. Loïc FATACCIOLI - Boisseron
- Mme Karine NADAL- Boisseron
- M. Jacques GRAVEGEAL - Campagne

- M. Christian JEANJEAN - Campagne
- M. Denis DEVRIENDT - Galargues
- Mme Thomas QUINET – Galargues
- M. Patrick MARY – Garrigues
- M. Steve LECHEVALIER – Garrigues
- Mme Isabelle DE MONTGOLFIER – Saussines
- M. Gérard ESPINOSA - Saussines

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Jérôme BOISSON
Président de la Communauté
d'Agglomération Lunel Agglo

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 13/05/26
Publication du



POUR EXTRAIT CONFORME

Isabelle DE MONTGOLFIER
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260513-782026-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté d'Agglomération Lunel Agglo
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex